

le 2 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DDEES 1115G Subvention (150.000 euros) et convention avec l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris pour ses frais de premier équipement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris, pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 150.000 euros est attribuée à l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris.

Article 3 : La somme correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 204, article 2042, APDF 04307 du budget d'investissement du Département de Paris de l'année 2014.